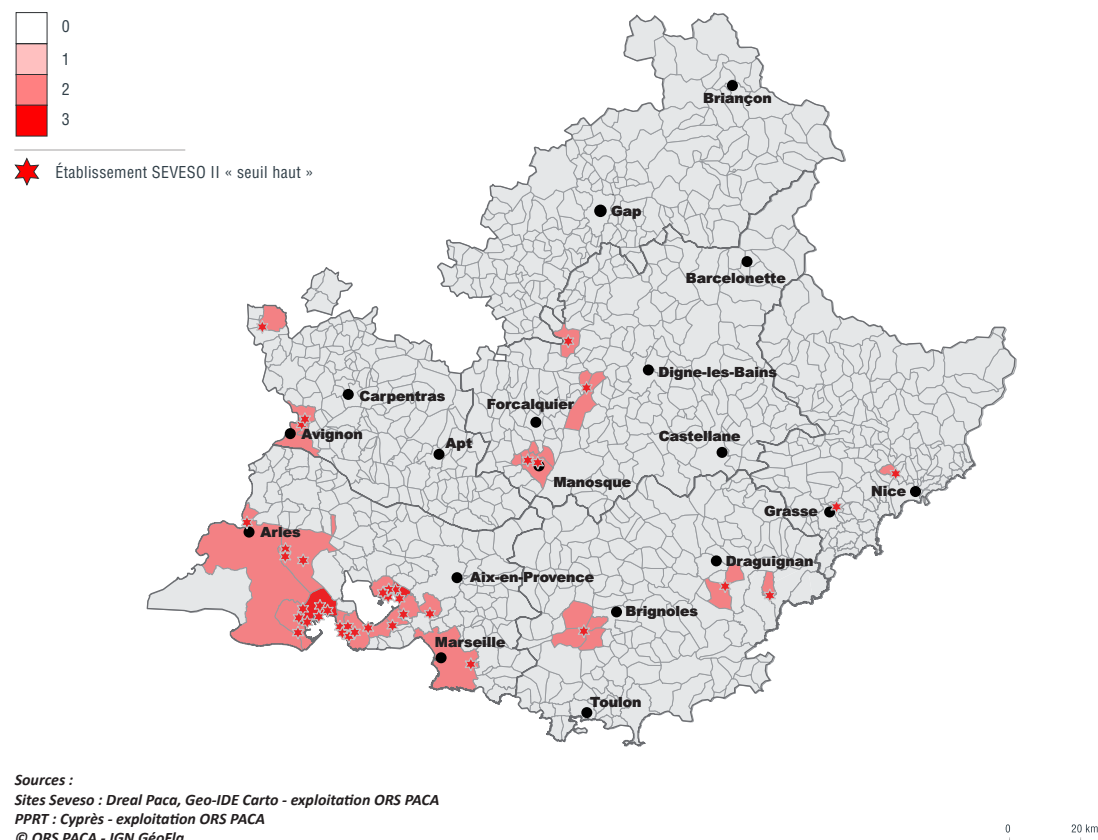


7.1. Sites Seveso II « seuil haut » et plans de prévention des risques technologiques (PPRT)

Localisation des sites Seveso II « seuil haut » et nombre de plans de prévention des risques technologiques (PPRT) par commune en 2015



La classification Seveso permet d'identifier les sites à risque technologique ou industriel. Les établissements à hauts risques (de par la quantité de substances dangereuses sur le site) sont dits « seuil haut ». Pour ces établissements, la loi impose l'élaboration de plans de prévention des risques technologiques (PPRT) qui ont pour objectif de résorber les situations à risque historiques (urbanisation trop proche des sites à haut risque susceptible d'aggraver fortement les conséquences d'accidents survenant au sein des établissements industriels), en ayant recours au besoin à des mesures d'expropriation, de délaissement ou de préemption autour des sites à risques, et de limiter l'urbanisation future autour de ces sites. En complément de ces outils de prévention des risques, des outils de gestion de l'accident si celui-ci survient sont également mis en place pour ces établissements : les Plans particuliers d'intervention (PPI). Ces plans définissent les règles de conduite à tenir ainsi que l'organisation et l'intervention des secours en cas d'accident (mesures d'information, schéma d'évacuation...).

En 15 ans (2000-2014), 24 411 incidents ou accidents industriels sont survenus en France dont 1 173 en Paca (impliquant le décès de 30 personnes dans la région).

Sur les 49 établissements Seveso « seuil haut » de la région en 2014 (55 en 2009), plus des trois quarts se situent dans les Bouches-du-Rhône, principalement sur le pourtour de l'étang de Berre, où la densité de population est élevée. Ces 49 établissements représentent 7,6 % de l'ensemble des établissements Seveso « seuil haut » répartis sur la France métropolitaine.

Selon les sites industriels, le périmètre des PPRT concerne uniquement la commune d'implantation du site ou s'étend également aux communes avoisinantes. Un unique PPRT peut aussi concerner plusieurs établissements (PPRT multiétablissements, au nombre de 3 en Paca, concernant par exemple les plateformes pétrochimiques). A ce jour, en Paca, 17 PPRT ont été approuvés.

Pour en savoir plus sur les risques technologiques et les PPRT dans la région, vous pouvez consulter la page consacrée à cette thématique sur le site de la Dreal Paca :

▶ <http://www.paca.developpement-durable.gouv.fr/risques-technologiques-et-pprt-r226.html>